

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 1 : Aménagement de la Zone d'Activités communautaire "Les Motettes II"

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de favoriser le développement et la diversification de l'emploi sur le territoire.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La communauté de communes du Moutierrois compte un parc de zones d'activités représentant une superficie d'environ de 30 ha. Une étude de prospective économique menée en partenariat avec Vendée Expansion a souligné le peu de réserves foncières et de disponibilités immédiates (2 à 3 ha) au regard des rythmes de commercialisation des espaces à vocation économique sur le territoire.

Le projet suit la logique de développement économique le long de la RD747 : La Roche-sur-Yon / La Tranche-sur-Mer avec des zones d'activités à vocation artisanales, commerciales et de services.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Moutierrois

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'acquisition et l'aménagement d'une ZA communautaire de 4 ha. Après travaux de viabilisation, la superficie de la surface cessible sera d'environ 2,7 ha. A ce jour, près de la moitié de cette surface cessible est réservée par des entrepreneurs locaux.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Ce projet vise à poursuivre le développement économique en aménageant de futures zones d'activités destinées à accueillir de nouvelles entreprises qui seront génératrices d'emploi pour les familles qui s'installent sur le secteur.	Le projet prévoit la récupération des eaux par création d'un bassin d'orage. Le terrain est sur une zone calcaire qui ne représente pas de problème d'imperméabilisation des sols. Le club des chefs d'entreprise auquel participe la collectivité réfléchit à la mise en place de contrats collectifs pour la collecte des déchets et ainsi en limiter la production.	x

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2011	01/06/2011
Phase de travaux :	16/08/2011	01/03/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/04/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 17/02/2010

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
investissements immatériels	50 000€		Région (contrat)	105 417€	18 %
Investissements matériels	550 000€		Maître d'ouvrage	494 583€	82 %
Total	600 000€			600 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre d'ha viabilisés et commercialisés - Nombre d'entreprises installées

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mme Gaboriau	Directrice	02 51 98 93 26	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 2 : Création d'une zone d'activité artisanale communale

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de favoriser le développement et la diversification de l'emploi sur le territoire.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La réalisation de cette ZA (-1 ha) permettra aux artisans locaux de se développer étant donné que la majorité d'entre eux exercent aujourd'hui leur activité professionnelle dans leur domicile.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Corpe

2.2- Localisation du projet : Corpe

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste à aménager une ZA (-1ha).

En septembre 2011, tous les compromis de vente ont été signés (9 lots).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est menée par la commune. La commune intervient sur l'aménagement (réseau, VRD) et la vente des lots.

La carte communale a bénéficié d'un avis favorable du commissaire-enquêteur en août 2011.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'implantation d'entreprises artisanales de plusieurs secteurs d'activité (espaces verts, peinture, maçonnerie, ...) sur cette ZA permettra de pérenniser près de 25 emplois et d'en créer de nouveaux en fonction du développement des entreprises.	x	x

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/01/2012
Phase de travaux :	01/01/2012	01/04/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/01/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 05/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Sydev réseaux électriques	9 000€		Région (contrat)	10 035€	13 %
Réseau éclairage	1 000€		Maître d'ouvrage	60 745€	78 %
Réseau téléphonique	3 800€		Autres - Vendée Eau	1 687€	2 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
éclairage public des voies	11 000€		Autres - EDF	2 750€	4 %
extension réseau d'eau	3 375€		Autres - SYDEV	2 501€	3 %
Voirie	13 678€				
Terrassement	2 300€				
Réseau d'eaux pluviales	2 090€				
étude PTT	836€				
coordonateur sps	800€				
filière assainissement	1 200€				
direction des travaux	1 239€				
étude projet géomètre	5 900€				
acquisition terrain	20 000€				
Frais notaire	1 500€				
Total	77 718€			77 718€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Superficie viabilisée et commercialisée - Nombre d'entreprises implantées

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 3 : Aménagement du pôle touristique de la Grenouillère

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de soutenir l'évolution du tourisme tout en préservant et mettant en valeur l'environnement naturel.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Mettre en valeur et promouvoir l'offre en loisirs de proximité en particulier sur l'arrière pays : sentiers de randonnée, pêche, vignoble (route des vins, maison des vins, promotion touristique ...), signalétique autour du patrimoine, des équipements culturels, des productions agricoles.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Benoist-sur-Mer

2.2- Localisation du projet : Saint-Benoist-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

La commune a acquis en 2010 une ferme située entre le village et la bordure communale du site de la Grenouillère. Ce bâtiment n'est actuellement pas utilisé.

Le projet vise à réhabiliter la ferme du site de la Grenouillère avec 4 espaces : accueil, salle d'exposition, salle de transition et salle de projection afin de faire connaître aux habitants et aux touristes les enjeux liés au marais.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune en lien avec les partenaires (Symptamm, CC, ...).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>La réhabilitation du site permettra de créer un emploi sur 6 mois dans l'année à mi-temps pour l'accueil au sein de la ferme réhabilitée.</p> <p>Le projet renforcera l'attractivité touristique du territoire en lien avec l'offre existante. La ferme sera un lieu où se rejoignent les aspects pédagogiques et scientifiques avec le circuit de randonnée pédestre et canoë qui jouxte le site de la Grenouillère.</p>	<p>Le projet a vocation à sensibiliser le public pour préserver l'état de la ressource naturelle qu'est l'eau sur le territoire. Le projet permettra de mettre en valeur le patrimoine naturel composé du bocage, de la plaine environnante, du marais et du littoral.</p>	*

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2011	31/12/2011
Phase de travaux :	01/04/2012	01/12/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	30/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 17/05/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes et maîtrise d'oeuvre	31 810€		Autres - DETR	80 303€	22 %
Construction et aménagement extérieur	232 100€		Région (contrat)	79 550€	21 %
Aménagements intérieurs	106 300€		Europe	53 000€	14 %
			Autres - Symptamm	15 000€	4 %
			Maître d'ouvrage	142 357€	38 %
Total	370 210€			370 210€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Estimation du nombre de visiteurs - Qualité du pôle touristique

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Daniel NEAU	Maire	02 51 30 84 56	Mairie-saint-benoist-sur-mer@wanadoo.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 4 : Création d'une exposition temporaire
itinérante et aménagement du parc du CAIRN**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet fait référence aux orientations stratégiques pour soutenir l'évolution du tourisme tout en préservant et mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le CAIRN – Centre de la Préhistoire est un équipement culturel et touristique ouvert au public scolaire et familial, dont le but est de faire découvrir la vie quotidienne à l'époque néolithique et d'apporter des informations sur le patrimoine mégalithique (dolmens et menhirs) du Talmondaï.

Objectif pédagogique et culturel du projet

- Développer la vocation culturelle et pédagogique du CAIRN sur le thème de la préhistoire tant auprès des scolaires, des touristes que des populations locales, par la création d'une exposition.
- Contribuer à faire connaître les richesses archéologiques du patrimoine mégalithique local au-delà du canton : cette exposition, qui sera d'abord présentée au CAIRN puis itinérante, pourra être mise à disposition et présentée dans d'autres structures régionales ou nationales (musées, établissements scolaires, etc).

Objectif de développement d'une offre touristique et culturelle de qualité

- Permettre aux visiteurs de s'orienter dans le parc de 3 ha, d'apprendre et de se divertir en toute autonomie grâce à une signalétique d'information, directionnelle et interprétative, et à un aménagement du parc (mobilier et jeux).
- Faciliter la circulation et les déplacements des visiteurs au sein du site.
- Terminer l'aménagement du dolmen reconstitué par un développement scénographique simple qui invitera le visiteur à un voyage dans le temps.

Objectif d'insertion sociale

- Construction d'éléments d'aménagement du parc dans le cadre d'un chantier d'insertion (travaux divers de menuiserie).

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Talmondaï

2.2- Localisation du projet : Saint-Hilaire-la-Forêt

2.3- Descriptif du projet financé :

1) Création d'une exposition temporaire itinérante, qui sera tout d'abord présentée au CAIRN puis mise à disposition d'autres structures à vocation culturelle et pédagogique (musées, établissements scolaires, associations, etc). Travaux d'amélioration des circulations de la salle d'exposition temporaire.

2) Aménagement du parc:

- Réalisation d'une signalétique d'information, directionnelle et interprétative et de mobiliers incluant des jeux à faire en autonomie. Cette signalétique permettra un parcours orienté autour de 2 thématiques : botanique et cultures anciennes, préhistoire et archéologie.
- Aménagement du dolmen (réalisation d'une scénographie).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Soutien de l'offre touristique pour favoriser l'attractivité du territoire en littoral mais également en rétro-littoral.	Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments : remplacement de menuiseries extérieures avec film de protection solaire sur les façades exposées. Réalisation d'une signalétique d'information directionnelle et interprétative, pour une visite du site en autonomie. Cette signalétique permettra la mise en place d'un parcours de visite autour de 2 thématiques : parcours « vert » autour de la botanique ancienne et parcours autour de la Préhistoire et de l'archéologie.	Construction d'éléments d'aménagement du parc dans le cadre d'un chantier d'insertion (travaux divers de menuiserie)

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/10/2011	01/10/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/03/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/10/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 06/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes et conception	40 000€		Région (contrat)	53 533€	31 %
Travaux de réalisation d'une exposition itinérante, signalétique parc, aménagement dolmen	130 000€		Département (autre)	51 000€	30 %
			Autres - SYMPTAMM	17 000€	10 %
			Maître d'ouvrage	48 467€	29 %
Total	170 000€			170 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des visiteurs - Nombre d'entrées au CAIRN : par types de publics (scolaires, visiteurs, ...)

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Emilie GANTIER	Directrice	02 51 20 72 07	direction@cc-talmondais.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 5 : Extension des locaux de la Folie de Finfarine

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Renforcer l'image du territoire

Développer l'offre sport, culture, loisirs

Soutenir l'évolution du tourisme

Soutenir les équipements permettant la diversification touristique

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Folie de Finfarine est un lieu de découverte sur la nature et les abeilles pour un public familial. Depuis l'ouverture du site en 1995, l'offre de visite de la Folie de Finfarine s'est développée autour des animations consacrées à la découverte de la vie des abeilles et le fonctionnement de la ruche de façon ludique et pédagogique.

En complément, le site agit pour des actions de gestion durable et protectrice de l'environnement depuis 2003 avec la signature d'une charte de développement durable. Des actions diverses ont été développées, notamment avec des aires d'interprétation sur les énergies renouvelables : l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique.

Le projet vise à renforcer une offre touristique et culturelle de qualité :

- Adapter les locaux à une fréquentation en augmentation et améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs (25 000 visiteurs en 2010)
- Faciliter la circulation et les déplacements des visiteurs au sein du site
- Accroître les recettes de boutique grâce à un meilleur aménagement de l'espace d'accueil – boutique
- Améliorer les conditions d'accueil du public (notamment scolaire) et de gestion du site par la création de bureaux, de sanitaires et d'une salle multifonction (salle de réunions et accueil des groupes notamment par mauvais temps)
- Dynamiser et renforcer l'image du territoire en liant tourisme et écologie, créer des flux de visiteurs sur le territoire

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Talmondais

2.2- Localisation du projet : Poiroux

2.3- Descriptif du projet financé :

Agrandissement des locaux :

- Agrandissement de l'accueil-boutique et amélioration des circulations
- Création de bureaux, de sanitaires,
- Création d'une salle multifonctions (réunion, accueil des groupes scolaires, projections)
- Création d'un local technique.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Soutenir le développement d'un site touristique et culturel, situé en littoral, qui a accueilli 25 000 visiteurs en 2010.	Ce bâtiment s'inscrit dans un espace boisé où la préservation de la biodiversité est déjà engagée depuis quelques années : création de zone de friche, fauchage	☐

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	différencié, interdiction de produits phytosanitaires,...	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/10/2011	01/10/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/03/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/10/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 06/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes et maîtrise d'oeuvre	25 000€		Région (contrat)	53 533€	31 %
Travaux	145 000€		Département (autre)	51 000€	30 %
			Autres - SYMPTAMM	17 000€	10 %
			Maître d'ouvrage	48 467€	29 %
Total	170 000€			170 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des visiteurs - Nombre d'entrées à la Folie de Finfarine : par types de publics (scolaires, visiteurs, ...)

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Emilie GANTIER	Directrice	02 51 20 72 07	direction@cc-talmondais.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 6 : Création d'un guide multimédia du patrimoine

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à soutenir l'évolution du tourisme et à mettre en valeur le cadre de vie du territoire du Symptamm.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Au cours des dernières années, les acteurs publics (Symptamm, commuanutés de communes, communes) et associatifs ont soutenu le développement touristique du territoire avec de nombreuses actions : aménagements de sentiers de randonnées, signalétiques, promotion touristique,...

Le projet de création d'un guide multimédia du patrimoine s'inscrit dans cette continuité en développant un projet transversal sur l'ensemble du territoire et innovant dans le domaine des TIC.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Pays du Talmondaï, des Achards, du Moutierrois et du Mareuillais

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste à valoriser le patrimoine de façon ludique, instantanée et géo localisée en lien avec les nouvelles technologies.

L'action porte sur l'achat de matériels à mettre à disposition des visiteurs (type Smartphones), la création des applications internet avec leur contenu, les abonnements aux services Internet, ...

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet sera géré au niveau du Pays en associant les collectivités et les partenaires touristiques (offices de tourisme, associations, ...)

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Innovier en matière de tourisme un des secteurs d'activités phares du territoire en littoral et rétro-littoral. Développer une offre à même de répondre aux attentes des touristes de passage sur le territoire, aux résidants secondaires et aux résidants permanents.	x	x

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	31/12/2014
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Création d'un guide multimédia du patrimoine	150 000€		Région (contrat)	109 177€	73 %
			Maître d'ouvrage	40 823€	27 %
Total	150 000€			150 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre de sites référencés - Nombre de communes concernées - Nombre d'utilisateurs

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Marianne MICHEAU	Services Symptamm	02 51 90 63 64	m.micheau@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 7 : Organisation de marchés de producteurs
de Pays - Chambre d'agriculture de la Vendée**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

L'organisation de marchés de producteurs de Pays vise à :

- encourager l'agriculture raisonnée ou biologique,
- développer les circuits-courts.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Les collectivités territoriales et les associations locales sont fortement sollicitées par les populations locales et touristiques pour animer les territoires. Soucieuses de faire découvrir leurs spécificités, elles veulent s'appuyer sur ce qui, en général, fait l'authenticité d'un pays : les produits du terroir et les savoir-faire locaux.

Organiser des marchés de producteurs de pays® peut ainsi être une réponse adaptée à leurs attentes .Il s'agit en effet de marchés d'approvisionnement ou de manifestations à caractère festif destinées à rassembler les populations locales et touristiques autour de moments conviviaux et authentiques.

Par ailleurs, ces marchés de Pays pourront également permettre de contribuer à recréer le lien entre les consommateurs et les agriculteurs locaux, à promouvoir les produits locaux et à revaloriser le travail des agriculteurs sur un territoire. Enfin, face aux problèmes environnementaux et au réchauffement climatique, le citoyen accorde une attention croissante au développement durable. Les crises actuelles, et particulièrement la baisse du pouvoir d'achat, l'amènent à une réflexion sur ses modes de consommation, et en première ligne sur son alimentation. Il est à la recherche de produits qui allient qualité, attractivité du prix et respect de sa santé.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture de Vendée

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

il s'agit d'organiser pendant la durée du contrat d'organiser 1 marché de producteurs de pays® sur chaque communauté de communes (4 communautés de communes sur le territoire du Symptamm).

Ces manifestations ont pour objectifs de :

- partager des valeurs locales
- valoriser l'agriculture locale
- animer les territoires

Les dépenses concernent :

- la mise à disposition d'un chargé d'études pour l'organisation de ces marchés : recrutement de producteurs répondant à un cahier des charges, animation d'un comité de pilotage avec les partenaires (logistique du marché, choix de lieux, équipement du marché...),
- les dépenses de communication (tracts, affiches, signalétique, site internet...).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est porté par la Chambre d'Agriculture de Vendée en lien avec le Symptamm. Les intervenants de la Chambre d'Agriculture accompagnent ensuite les collectivités territoriales où se déroulent le marché de Pays.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Créer les conditions pour favoriser la vente directe de produits locaux.	Les agriculteurs qui s'engagent dans la vente directe portent une attention particulière	Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Chaque marché peut mobiliser 15 à 20 producteurs qui pourront développer leur chiffre d'affaires et se faire connaître auprès de nouvelles clientèles.	aux conditions de production (agriculture à dimension humaine, agriculture durable...) et sont souvent amenés à évoluer dans leur pratique pour rester en phase avec les attentes de leur clientèle. La vente directe vise à valoriser des productions locales et donc limite les distances entre lieux de production et lieux de consommation.	Créer des lieux conviviaux de vente pour les consommateurs. Permettre de créer des réseaux entre producteurs pour envisager de structurer de manière collective d'autres actions de développement de la filière courte.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :	01/01/2012	31/12/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/12/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Investissement et fonctionnement	10 000€		Région (contrat)	8 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	2 000€	20 %
Total	10 000€			10 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre de marchés organisés - Présence d'un marché sur chaque intercommunalité - Nombre de producteurs locaux exposants

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Guylene BARRE	Chargée d'études Produits Fermiers - Tourisme vert	02 51 36 83 16	guylene.barre@vendee.chambagri.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 8 : Création de pistes cyclables, pédestres et
équestres favorisant le développement touristique**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Renforcer l'image du territoire. Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Favoriser les déplacements doux à l'intérieur des agglomérations.

Développer les circuits cyclables, pédestres et équestres existants et renforcer la sécurité en créant des tronçons aménagés en site propre.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Talmondaise

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Création de tronçons de pistes cyclables aménagés en site propre (prévisionnel : environ 10 km).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

Implication et concertation des acteurs concernés par le projet :

- l'ensemble des communes,
- les Offices de Tourisme du territoire,
- certaines associations locales.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Sécuriser mais aussi de baliser l'accès aux différents services au public généralement situés en centre-bourg.	Faciliter les transports doux avec pour améliorer le cadre de vie et faciliter les déplacements, notamment en période estivale. Développer l'éco-mobilité. Agir sur les comportements individuels et collectifs liés aux déplacements. Intervenir sur la maîtrise des consommations énergétiques (réduction des gaz à effet de serre).	Développer le maillage intercommunal et réaliser des aménagements équilibrés sur le territoire.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/12/2011	01/09/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/05/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/10/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/12/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes et travaux d'aménagement	800 000€		Région (contrat)	202 562€	25 %
			Département (autre)	240 000€	30 %
			Maître d'ouvrage	357 438€	45 %
Total	800 000€			800 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre de kms de pistes aménagés - Qualité des aménagements

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Emilie GANTIER	Directrice	02 51 20 72 07	direction@cc-talmondais.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 9 : Mise en place de points d'apport volontaire équipés
de conteneurs enterrés pour le tri et les ordures ménagères**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à optimiser la gestion des déchets et préserver la qualité de l'environnement.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La communauté de communes du Talmondaise assure la compétence "gestion des déchets". Le projet de mise en place de points d'apport volontaire équipés de conteneurs enterrés permettra :

- d'améliorer l'esthétique urbaine par la mise en place de points d'apport volontaires plus discrets s'intégrant mieux dans le paysage, notamment dans les lieux à vocation touristique (ports, etc) ;
- de faciliter la collecte des ordures ménagères des résidents non permanents nombreux sur le territoire ;
- d'améliorer la propreté et de réduire les dépôts sauvages.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Talmondaise

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste en l'aménagement de points tri enterrés sur les communes du Talmondaise comprenant des colonnes de tri verre, emballages, papiers et des colonnes pour les ordures ménagères.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
α	<p>Regroupement des conteneurs destinés à la collecte sélective et aux ordures ménagères sur certains sites de collecte. Les conteneurs enterrés présentent une capacité de stockage supérieure à celle des conteneurs aériens traditionnels, ce qui permettra de réduire la fréquence de collecte et donc de limiter les déplacements.</p> <p>Les conteneurs sont équipés de cuves étanches qui permettent la récupération et le traitement des jus issus des déchets.</p> <p>Incitation au tri des déchets valorisables : verre, papier, emballages.</p>	<p>Faciliter la collecte des ordures ménagères des résidents non-permanents (résidences secondaires, population saisonnière, etc).</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	31/12/2011
Phase de travaux :	01/01/2012	01/12/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 06/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	15 000€		Région (contrat)	85 036€	31 %
Travaux	255 000€		Maître d'ouvrage	184 964€	69 %
Total	270 000€			270 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Qualité des travaux d'utilisation - Utilisation des équipements

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Emilie Gantier	Directrice	02 51 20 72 07	direction@cc-talmondaise.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 10 : Construction d'un boulodrome couvert

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

La construction du boulodrome sur la commune de Jard-sur-Mer permet de soutenir des investissements d'équipements sports/loisirs de proximité et structurant pour le territoire.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune dispose d'une association de pétanque, la seule du canton, qui compte environ 100 adhérents originaires de plusieurs communes. Aujourd'hui les adhérents pratiquent la pétanque en extérieur sans disposer d'un équipement ou de terrains aménagés.

La construction du boulodrome couvert permettra de disposer d'un équipement de proximité et d'initier un conventionnement avec le centre de loisirs intercommunal du Talmondaise "Les 4 saisons" et les écoles de plusieurs communes. Les enfants pourront donc aussi bénéficier de cet équipement pour s'initier à la pratique de la pétanque.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Jard-sur-Mer

2.2- Localisation du projet : Jard-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction d'un boulodrome couvert unique sur le canton, ouvert aux scolaires et au centre de loisirs intercommunal. Il s'agira d'un équipement entièrement accessible pour les handicapés et autonome en énergie.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La maîtrise d'ouvrage du projet est communale. En revanche, l'intérêt du projet est intercommunal, avec un accès pour les écoles du canton, le centre de loisirs intercommunal et l'association de pétanque locale.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	La construction de ce nouvel équipement prend en compte l'environnement. Aucune installation de chauffage n'est envisagée. Le boulodrome privilégiera un éclairage naturel avec en complément un éclairage artificiel sur 3 points en basse consommation. Une ventilation naturelle de l'équipement est également envisagée. Le projet est mené en partenariat avec le CAUE de la Vendée.	Les enfants des écoles et du centre de loisirs intercommunal bénéficieront d'une initiation à la discipline de la pétanque grâce aux animateurs et formateurs de l'association locale. L'équipement permettra également de renforcer les liens intergénérationnels.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/06/2011	01/01/2012
Phase de travaux :	01/06/2012	01/06/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/06/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 30/06/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Construction	270 000€		Département (autre)	76 500€	26 %
Honoraires	21 600€		Région (contrat)	94 470€	31 %
VRD et Divers	8 400€		Maître d'ouvrage	129 030€	43 %
Total	300 000€			300 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre de jours d'ouverture du boulodrome - Nombre de créneaux avec les écoles et le centre de loisirs intercommunal les 4 saisons

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 11 : Couverture du terrain de tennis

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet de couverture du terrain de tennis permet de disposer d'équipements sportifs de proximité au rayonnement intercommunal pour la population locale et les scolaires.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune de Saint-Vincent-sur-Graon dispose d'un terrain de tennis non couvert. La couverture du terrain permettra une utilisation de cet équipement tout au long de l'année par :

- l'association de tennis ATTG,
- l'association de tennis de table qui utilise aujourd'hui une ancienne salle,
- les résidents du camping municipal dont le terrain jouxte la salle,
- les écoles y compris celles des communes voisines.

Par ailleurs, l'ancienne salle utilisée par l'association de tennis de table sera réaménagée pour servir de vestiaires au nouvel équipement.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Vincent-sur-Graon

2.2- Localisation du projet : Saint-Vincent-sur-Graon

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la revalorisation d'un équipement existant avec la couverture du terrain de tennis. Le Conseil Municipal a délibéré en septembre 2011 sur le choix de l'architecte.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est conduit par la municipalité. Une commission mixte (élus/population) a été mise en place pour accompagner le projet. Cependant, l'équipement aura une vocation intercommunale dans la mesure où un accès aux écoles des communes voisines est envisagé.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Le bâtiment sera isolé mais non chauffé de manière à limiter la consommation d'énergie. Une ventilation naturelle du bâtiment permettra la pratique sportive même par forte chaleur. Il n'y a pas d'emprise de foncier, c'est la couverture du tennis existant et l'ossature est prévue en bois ainsi que les bardages.	Le projet renforcera les liens intergénérationnels en facilitant les activités sportives de plusieurs associations.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2011	01/01/2012
Phase de travaux :	01/01/2012	01/06/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 19/05/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Bâtiment	610 000€		Région (contrat)	118 250€	16 %
Architecte	63 521€		Département (autre)	46 000€	6 %
Contrôle technique	4 500€		Maître d'ouvrage	577 402€	78 %
Coordonnateur de sécurité	2 500€				
étude de sol	5 000€				
assistance à maîtrise d'ouvrage	29 600€				
assurances	8 000€				
Taxes	10 531€				
Divers marchés	8 000€				
Total	741 652€			741 652€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre d'heures d'utilisation / an

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Rabillé	Maire	02 51 98 90 89	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 12 : Réaménagement du terrain de football en terrain synthétique

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet d'aménagement du terrain de football actuel en terrain synthétique permet de disposer d'équipements sportifs de proximité au rayonnement intercommunal pour la population locale et les associations.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet permettra de changer de surface en passant d'un terrain en herbe à un terrain synthétique. Les heures d'utilisation du terrain seront plus importantes dans la mesure où :

- le terrain n'est pas toujours praticable l'été (le territoire faisant l'objet régulièrement d'arrêtés préfectoraux pour cause de sécheresse),
- le terrain n'est pas praticable en nocturne car il n'est pas équipé d'éclairage.

L'aménagement du terrain est une réponse à une demande du club Entente Sportive Côte de Lumière qui regroupe plusieurs communes.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de la Tranche-sur-Mer

2.2- Localisation du projet : La Tranche-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet de réaménagement du terrain de football concerne les installations de l'éclairage et la mise en place d'une pelouse synthétique.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune mais bénéficiera à une association intercommunale.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
α	La pelouse sera synthétique et n'aura donc pas besoin d'arrosage, notamment lors des périodes d'été où le terrain n'est pas toujours praticable. L'utilisation de produits phytosanitaires sera également limitée.	α

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	01/11/2012
Phase de travaux :	01/12/2012	01/03/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/12/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Pelouse synthétique	500 000€		Région (contrat)	258 685€	37 %
éclairage du terrain	200 000€		Maître d'ouvrage	441 315€	63 %
Total	700 000€			700 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre d'heures d'utilisation

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Durand	Service municipal	02 51 30 49 12	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 13 : Construction d'une salle omnisports intercommunale

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de développer l'offre sports et loisirs en lien avec les projets scolaires et les associations locales.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Ce projet est nécessaire compte tenu :

- de la présence de 2 collèges sur la commune de Moutiers les Mauxfaits regroupant environ 1000 collégiens ;
- du nombre croissant de licenciés des différentes associations sportives présentes sur le territoire.

La salle communale actuelle de Moutiers-les-Mauxfaits est occupée en permanence de 8 heures à 23 heures tous les jours. Dans ces conditions, il n'est pas possible de répondre aux sollicitations des écoles primaires des autres communes et des nouvelles associations sportives qui se créent.

La communauté de communes compte aujourd'hui environ 13 000 habitants contre près de 11 000 habitants il y a 5 ans. Un équipement intercommunal structurant est nécessaire en complément des équipements municipaux actuels.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Moutierrois

2.2- Localisation du projet : Moutiers-les-Mauxfaits

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction d'une salle omnisports intercommunale sur la Commune de Moutiers les Mauxfaits en plus de la salle municipale déjà existante.

L'équipement sera implanté dans une zone dédiée au service sportif et à l'enseignement (proximité du collège, du stade, de la piste d'athlétisme,...)

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Il s'agit de la création d'un équipement communautaire. Par ailleurs, le planning de la salle et les réservations seront gérés par la communauté de communes auprès des écoles primaires, collèges et associations du territoire.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
□	<p>Le hall et vestiaires seront construits selon les normes BBC.</p> <p>La salle sera équipée d'une structure souple (couverture bâche) qui économise l'électricité par un éclairage régulier. Par ailleurs, objectif de mettre un bardage bois sur le pourtour de la salle, de préférence recyclé.</p> <p>Il y aura probablement une récupération des eaux de pluie car il est obligatoire d'avoir une évacuation des eaux sur la toiture bâche.</p>	<p>L'utilisation de cette salle omnisports est à destination première des écoles et des collèges qui connaissent un effectif croissant depuis plusieurs années et également à destination des associations sportives du territoire.</p> <p>Il y aura également des créneaux horaires élargis aux pompiers et aux gendarmes.</p>

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	<p>Prise en compte également dans le bâti des variations de températures avec une ventilation et une déshumidification.</p> <p>La Communauté de Communes assume la compétence « élimination des déchets », donc une grande attention est portée aux déchets produits par les associations utilisatrices de la salle. (mise en œuvre de moyens et d'actions en lien avec le collège voisin pour la réduction des déchets).</p>	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/06/2012
Phase de travaux :	01/07/2012	01/12/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 20/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Investissements immatériels	109 053€		Région (contrat)	154 700€	11 %
Investissements matériels	1 290 947€		Département (autre)	114 750€	8 %
			Maître d'ouvrage	1 130 550€	81 %
Total	1 400 000€			1 400 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre d'heures d'utilisation / an

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mme Gaboriau	Directrice	02 51 98 93 26	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 14 : Construction d'une piscine intercommunale

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à doter le territoire d'équipements structurants à vocation intercommunale et répondant à un besoin exprimé par la population et les associations locales.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le territoire de la communauté de communes ne compte aucune piscine. Les équipements aquatiques les plus proches se trouvent éloignés, et en dehors du territoire du Symptamm, dans les villes des Sables-d'Olonne, SaintGilles Croix de Vie, la Roche-sur-Yon; le Poiré-sur-Vie, ... Les enfants scolarisés sur le territoire n'ont pas accès à un équipement de proximité pour apprendre à nager.

La construction de la piscine intercommunale vise également à accompagner l'ouverture d'un collège public à la Mothe-Achard de 400 élèves. Son ouverture est envisagé en 2015.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays des Achards

2.2- Localisation du projet : La Mothe-Achard

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction d'une piscine intercommunale avec une bassin sportif de 250 m² et un bassin ludique de 150 m².

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communautaire

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
α	Le projet prévoit l'acquisition d'une chaufferie bois qui sera mutualisée avec le futur collège de 400 élèves. Un bassin d'orage sera également dimensionné sur l'ensemble de la parcelle.	Donner accès à l'apprentissage de la natation aux scolaires et à la population du territoire.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2011	01/12/2011
Phase de travaux :	01/01/2012	01/08/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/04/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2011

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 22/06/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Bâtiment	5 724 000€		Région (contrat)	1 106 930€	16 %
Architecte	870 048€		Département (autre)	275 000€	4 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
assistance à maîtrise d'ouvrage	146 534€		Maître d'ouvrage	5 358 652€	79 %
Total	6 740 582€			6 740 582€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre d'entrées / an - Nombre d'heures d'ouverture / an

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Céline Peoc'h	Services communautaires	02 51 05 94 49	c.peoch@cc-paysdesachards.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 15 : Réhabilitation et extension de la salle de
sports intercommunale située à Moutiers sur le Lay**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet s'inscrit dans la logique de développant de l'offre sports et loisirs en lien avec les projets scolaires et les associations locales.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune de Moutiers sur le Lay a transféré la salle de sport à la communauté de communes. L'EPCI a pris la compétence début 2010. La salle de sport est aujourd'hui majoritairement utilisée par le club de basket local. Cependant l'équipement actuel n'offre pas la possibilité de répondre à l'ensemble des demandes des scolaires et des associations.

Une enquête a été menée auprès des associations sportives et écoles du canton pour recueillir leurs besoins en utilisation d'infrastructures sportives.

Le projet de réhabilitation et d'extension de cet équipement permettra d'élargir l'offre à d'autres écoles et associations du canton, et de garantir ainsi la vocation intercommunale d'un équipement communautaire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Mareuillais

2.2- Localisation du projet : Moutiers-sur-le-Lay

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la réhabilitation de la salle existante (vestaire, local arbitre, espace accueil) et la construction d'une salle mitoyenne.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La gestion communautaire du projet est assurée par la communauté de communes. Le fonctionnement de la salle est pris en charge par la communauté de communes, notamment pour la gestion du planning et les conventions d'occupation avec les clubs et les écoles.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
□	L'utilisation des nouvelles installations sportives est prévue en salle non chauffée. Le projet prévoit l'utilisation de procédés de construction économes en matériaux et en énergie.	Vocation sociale au regard de l'accès à l'équipement pour les scolaires et associations. Par ailleurs, la communauté de communes prend également en charge le transport des scolaires qui se déplacent pour utiliser la salle (écoles de Bessay, Péault, Rosnay, les Pineaux).

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/08/2011	01/10/2011
Phase de travaux :	01/03/2012	01/04/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/08/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 26/04/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Construction et réhabilitation	800 000€		Région (contrat)	136 000€	17 %
			Département (autre)	76 500€	10 %
			Autres - Centre National pour le Développement du Sport	25 000€	3 %
			Maître d'ouvrage	562 500€	70 %
Total	800 000€			800 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Taux d'occupation de la salle

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Delphine HUTEREAU	Directrice	02 51 30 57 30	dg@paysmareuillaisvendee.com

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 16 : Aménagement d'un terrain de sports et loisirs

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet concerne le développement de l'offre sport et loisirs avec des équipements de proximité adaptés à la pratique et aux demandes des associations locales.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune est passée de 425 habitants en 1999 à plus de 800 habitants aujourd'hui. La commune doit procéder à des investissements pour suivre sa croissance démographique et le développement du nombre d'associations. Une école a été créée en 2009. L'aménagement d'un terrain (actuellement en location) en espace de loisirs devient nécessaire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire-la-Forêt

2.2- Localisation du projet : Saint-Hilaire-la-Forêt

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'achat et aménagement d'un terrain de 1,4 ha en terrain de loisirs. Il permettra de créer un espace herbagé, un espace sablé et divers équipements (WC, vestiaires, ...) pour des activités sportives ou des manifestations culturelles extérieures.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	☐	Disposer d'un équipement de proximité développant le lien social sur la commune notamment auprès des scolaires et des associations.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	01/06/2012
Phase de travaux :	01/01/2013	31/12/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/01/2013	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Achat foncier	40 000€		Région (contrat)	25 192€	31 %
Travaux d'aménagement	40 000€		Maître d'ouvrage	54 808€	69 %
Total	80 000€			80 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Qualité de l'aménagement du terrain de loisirs

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 17 : Restauration de l'église

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet est lié à la mise en valeur et la préservation du cadre de vie sur le territoire, notamment le patrimoine bâti.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La ville de Curzon est située à proximité de la mer dans le périmètre du parc régional du marais poitevin. Pour favoriser l'accueil touristique, Curzon a procédé à l'embellissement de son centre bourg. La restauration de son église qui abrite une crypte du XI ème siècle visitée est associée à l'embellissement et la préservation du patrimoine bâti de la commune.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Curzon

2.2- Localisation du projet : Curzon

2.3- Descriptif du projet financé :

Les travaux de réhabilitation concernent la réfection des toitures en tuiles, des transepts, et du chœur de l'église.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est conduit par la commune. La restauration de l'église est également suivie par les architectes des bâtiments de France.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	☐	☐

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/06/2012
Phase de travaux :	01/09/2012	01/03/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 09/06/2010

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etude et maîtrise d'oeuvre	24 134€		Région (contrat)	34 830€	21 %
Batiment	137 906€		Département (contrat de territoire)	51 600€	32 %
			Maître d'ouvrage	75 610€	47 %
Total	162 040€			162 040€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Qualité des travaux de réfection des toitures

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 18 : Réhabilitation du théâtre et des loges

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet est en lien avec l'orientation de développement de l'offre culture et loisirs sur le territoire. Il permettra également un accès à un équipement structurant pour les communes voisines.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet de réhabilitation du théâtre d'Angles est des loges est à l'origine :

- d'une demande liée à la sécurité émise par la préfecture,
- mais également une réponse à un besoin de nombreux usagers (associations, scolaires, administrés d'Angles et des communes environnantes).

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune d'Angles

2.2- Localisation du projet : Angles

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste en des travaux de mise aux normes, de consolidation et de modernisation du théâtre et des loges.

Il est notamment prévu :

- l'isolation des bâtiments,
- la mise en place de cloisons murales,
- l'installation de panneaux isophoniques.
- la récupération des eaux pluviales.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune d'Angles. Il a cependant un rayonnement intercommunal avec l'accueil de personnes des communes voisines au sein des associations ou lors des manifestations.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
α	En amont, il y aura la réalisation d'un diagnostic énergétique, et d'un cahier des charges établi en fonction de ce diagnostic. Par ailleurs, en complément du projet, il y aura : - une prise en compte de l'intégration paysagère et réhabilitation paysagère aux alentours de la structure, - un raccordement au réseau public d'assainissement.	La réhabilitation de cet équipement favorisera la cohésion sociale tant pour les enfants que les adultes par les ateliers théâtre et les ateliers culture.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2011	30/11/2011
Phase de travaux :	01/02/2012	30/06/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 25/01/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Démolition, nettoyage, voirie, accessibilité, marge, gros oeuvre	92 722€		Etat	224 778€	40 %
Couverture, charpente, menuiserie	105 750€		Région (contrat)	118 250€	21 %
Isolation, cloisons, plafonds	88 650€		Département (autre)	50 575€	9 %
Revêtement sols et murs	47 250€		Maître d'ouvrage	168 341€	30 %
Electricité, chauffage, plomberie	122 850€				
Mobilier scénique	28 000€				
Maitrise d'oeuvre	76 722€				
Total	561 944€			561 944€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre de manifestations / an - Qualité des travaux

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mme Berthaux	Maire	02 51 97 52 24	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 19 : Rénovation de la salle socioculturelle « Le Manoir »

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet fait référence à l'orientation stratégique de développement de l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire avec la rénovation d'un équipement de proximité.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La salle socioculturelle au coeur du bourg de la commune de Talmont-Saint-Hilaire est devenue vétuste et énergivore. Elle est utilisée par plusieurs associations culturelles (cinéma, théâtre, ...) et les scolaires. Le territoire est peu doté en matière d'équipements culturels de proximité au service des associations et de la population locale d'où un besoin de rénovation de l'équipement existant.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Talmont-Saint-Hilaire

2.2- Localisation du projet : Talmont-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste à rénover l'équipement culturel, soit:

- équiper la salle de cinéma d'un système de projection numérique,
- rénover le cinéma "Le Manoir" avec des travaux d'isolation et de remplacement des sièges de la salle de projection,
- réaménager les loges,
- aménager l'accès aux personnes en situation de handicap.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale avec la participation et la concertation des associations utilisatrices (théâtre, cinéma, ...).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Travaux en adéquation avec les résultats du diagnostic. Le but sera d'atteindre un niveau de dépenses énergétiques minimales. Tri des produits de déconstruction. Prise en compte de l'intégration paysagère avec l'intégration dans l'ilot urbain en centre-bourg.	Réhabilitation d'un cinéma existant et participation à une offre culturelle pour un public diversifié (inter génération).

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/10/2011	01/03/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/12/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/10/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 25/09/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Acquisition projecteur numérique	82 400€		Autres - Centre National du Cinéma	36 000€	4 %
Travaux (isolation, chauffage, accessibilité, sièges salle de projection)	732 600€		Région (contrat)	236 175€	29 %
			Département (autre)	8 200€	1 %
			Région hors contrat	12 300€	2 %
			Maître d'ouvrage	522 325€	64 %
Total	815 000€			815 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Mise en service et suivi du taux de fréquentation de la salle

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Jean-Pierre DORN	Directeur	02 51 90 60 42	jp.dorn@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 20 : Réhabilitation d'un bâtiment pour aménager une salle associative

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet est en lien avec le développement de l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire, ainsi que le développement des liens intergénérationnels.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune mène actuellement un projet d'étude pour l'aménagement du centre-bourg dans la cadre d'une opération FDUR. En lien avec ce projet, la commune souhaite réaménager un bâtiment communal pour disposer d'un équipement socioculturel qui sera utilisé par les associations.

Actuellement, les associations se regroupent soit dans la salle de la mairie soit dans la salle polyvalente qui ne sont pas adaptés. Par exemple, les répétitions de théâtre ont lieu dans la grande salle polyvalente (mise en chauffe 6 H pour 2 H de répétitions) deux fois par semaine.

La réhabilitation de cet ancien bâtiment, aujourd'hui peu utilisé hormis pour le foyer des jeunes, permettra de disposer d'un équipement de proximité en phase avec les attentes de la population et des associations.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune du Péault

2.2- Localisation du projet : Péault

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la réhabilitation du bâtiment municipal pour :

- conserver le foyer des jeunes en l'agrandissant (la pièce ne peut accueillir que peu de jeunes et n'est pas adaptée) ;
- aménager en complément une salle de réunions d'associations, une salle multifonctionnelle et intergénérationnelle (répétitions pièces de théâtre, coin atelier SCRAP, salle club pour les aînés).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est géré par la commune. Ce projet est mené en concertation avec :

- le CAUE notamment dans le cadre de l'étude d'aménagement du centre bourg,
- les associations (prise en compte de leurs besoins).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
□	Le bâtiment est intéressant car en pierres mais avec une couverture en tôles acier. La réhabilitation a pour but de remettre ce bâtiment en valeur et de réduire les consommations d'énergie. Réhabilitation et préservation du patrimoine bâti de la commune en centre-bourg.	Mise aux normes du bâtiment pour les PMR. Actuellement, aucune personne à mobilité réduite ne peut entrer dans le foyer.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2011	01/06/2012

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase de travaux :	01/07/2012	31/12/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 16/06/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Travaux réhabilitation	115 500€		Région (contrat)	19 635€	17 %
			Maître d'ouvrage	95 865€	83 %
Total	115 500€			115 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Taux d'occupation de la salle associative

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Lisiane MOREAU	Maire	02 51 97 70 12	mairie.peault@wanadoo.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 21 : Construction d'une école dans le cadre d'un éco-quartier

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'effectif est passé de 13 à 42 enfants en 10 ans, l'école actuelle sur 2 niveaux est inadaptée, notamment en termes d'accessibilité. La construction d'une école de 3 classes dans le cadre d'un éco quartier permettra de répondre à l'installation continue de nouveaux ménages sur la commune, ainsi que sur les communes environnantes, et de maintenir ainsi la population active sur le territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Bessay

2.2- Localisation du projet : Bessay

2.3- Descriptif du projet financé :

La commune de Bessay crée un éco quartier de 23 logements. A ce titre, l'ouverture d'une troisième classe est envisagée à moyen terme pour disposer d'une école à même de répondre à la hausse du nombre d'enfants sur la commune. Par ailleurs, certains enfants des communes voisines (Moutiers-sur-le-Lay, Sainte-Pexine) fréquentent également l'école de Bessay.

Le projet vise à construire une école de 3 classes dans le cadre de l'éco-quartier en cours de développement sur la commune. Le bâtiment de l'école actuelle sera dans un premier temps conservé pour la restauration et l'accueil périscolaire.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune. Cependant, l'ensemble des acteurs (parents d'élèves, enseignants, DDEN, inspection académique, SIDEV, VENDEO, élus et la population) y sont associés. Ils font partie de la commission mise en place pour suivre le projet.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Possibilité pour les nouvelles familles de s'installer sur la commune avec un maintien de la population active au pays.</p> <p>Effets directs sur l'artisanat local dans le cadre de l'éco quartier et du projet d'école.</p>	<p>Le projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale, label BBC norme 2020. A titre d'illustration, le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bassin d'orage pour les écoulements d'eau du toit, - des noues végétalisées le long de la voie, - la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des extérieurs est prévue tout comme un espace naturel pédagogique avec récupération d'eau, - une collecte sélective avec emplacement spécifique, 	<p>Développement et maintien d'un service public de proximité sur le territoire</p>

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	- l'intégration de l'école dans un écoquartier.	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2011	01/12/2011
Phase de travaux :	01/09/2012	01/09/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/04/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/11/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
études	45 000€		Département (autre)	75 000€	11 %
Maitrise d'oeuvre	45 000€		Autres - DGE	100 000€	14 %
Construction	554 500€		Région (contrat)	118 065€	17 %
Mobilier	50 000€		Maître d'ouvrage	401 435€	58 %
Total	694 500€			694 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Qualité des travaux - Utilisation des équipements - Etude d'impact sur l'énergie par le Sydev et le Bureau d'Etude

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 22 : Rénovation et extension de l'école

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet est une réponse au nombre d'enfants croissant qui sont inscrits dans l'école communale. La classe est hébergée depuis plusieurs années dans un bâtiment préfabriqué. La construction d'un bâtiment en dur pour remplacer des préfabriqués permettra de faire face à l'augmentation des effectifs et améliorer les conditions d'accueil.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Avaugourd-des-Landes

2.2- Localisation du projet : Saint-Avaugourd-des-Landes

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'extension de l'école publique « F. POURNIN » avec le remplacement par du bâti en dur d'un préfabriqué consommateur d'énergies. En complément, la construction de deux blocs sanitaires, l'isolation de l'extérieur des bâtiments existants, la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments et de la cour sont également prévus.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	<p>La classe créée sera réalisée en ossature bois. La filière bois est reconnu pour son caractère « développement durable ».</p> <p>Le bâtiment neuf sera chauffé par une pompe à chaleur. La ventilation des locaux veillera à limiter les pertes de chaleur : double flux dans l'extension, et modulation du débit d'air extrait en fonction du CO2 pour les classes existantes.</p> <p>Une lutte contre le bruit est prévue avec l'isolation des anciens bâtiments.</p>	Amélioration des services éducatifs en direction des enfants, des écoles maternelles et primaires.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/05/2011	01/08/2011
Phase de travaux :	01/12/2011	01/08/2012

Phases d'exécution du projet		Début	Fin		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		01/03/2012			
Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/05/2011					
Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 19/07/2011					
3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)					
Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Une classe + blocs sanitaires	209 547€		Etat	89 804€	25 %
Isolation bardage	62 514€		Département (autre)	78 750€	22 %
Préau	31 000€		Région (contrat)	77 232€	21 %
Honoraires d'architectes et études diverses	56 158€		Maître d'ouvrage	113 433€	32 %
Total	359 219€			359 219€	100 %
4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)					
Action non phasée					
5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE					
- Qualité des conditions d'accueil des élèves - Nombre d'élèves inscrits à l'école					
6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER					

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 23 : Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à étoffer l'offre de services à destination de l'enfance avec un souci de limiter les consommations d'énergie avec le nouveau bâtiment.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune de Mareuil-sur-Lay organise la garderie périscolaire avec la mise à disposition d'un bâtiment à l'association des parents d'élèves. Ce bâtiment est un ancien préfabriqué datant des années 1980. La commune connaît une croissance démographique soutenue. La population est d'environ 2 750 habitants aujourd'hui alors qu'elle était de 2 570 en 2006. L'augmentation de la population va se maintenir étant donné que près de 50 logements sont en construction sur la commune. Une part importante de jeunes actifs vont s'y installer.

La garderie périscolaire accueille actuellement 30 enfants en moyenne avec des pointes à 45 enfants. Les prévisions d'augmentation des effectifs envisagent une demande en moyenne de 40 enfants avec des pointes à 60 enfants au cours des prochaines années.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais

2.2- Localisation du projet : Mareuil-sur-Lay-Dissais

2.3- Descriptif du projet financé :

La garderie se trouve au sein du groupe scolaire et est située sur une zone de constructibilité limitée. Compte tenu de cette contrainte d'espace, le projet consiste à démolir la garderie périscolaire actuelle, qui a lieu dans un ancien préfabriqué, et à acquérir un nouveau bâtiment modulaire plus adapté.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune en partenariat avec l'association des parents d'élèves.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	<p>Un diagnostic énergétique est en cours sur les bâtiments scolaires dont les résultats pourront être intégrés à la démarche de construction.</p> <p>Remplacement d'un bâtiment préfabriqué ancien et vétuste par un bâtiment identique aux normes BBC. Chauffage pilotable par interface internet.</p>	Ce dossier concerne la reconstruction de la garderie périscolaire pour l'adapter aux nouveaux besoins de la population et l'accroissement du nombre d'enfants accueillis.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	31/12/2011
Phase de travaux :	01/01/2012	30/06/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Démolition	3 000€		Maître d'ouvrage	46 279€	66 %
Terrassement	10 000€		Etat	14 303€	20 %
Bâtiment	57 000€		Région (contrat)	9 418€	13 %
Total	70 000€			70 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation de la garderie

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. ROBERT	Directeur	02 51 30 51 05	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 24 : Extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Une 3ème classe est ouverte sur la commune de Rosnay depuis la rentrée 2011. L'effectif était d'environ de 60 enfants et se maintiendra au cours des prochaines années compte tenu de la dynamique démographique.

Il existe un besoin d'améliorer les conditions d'accueil au sein de l'école et pour l'accueil périscolaire afin de faire face à l'augmentation des effectifs.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Rosnay

2.2- Localisation du projet : Rosnay

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la réhabilitation d'un ancien logement d'instituteur pour répondre à l'augmentation des effectifs et l'ouverture de la 3ème classe. L'accueil périscolaire aura lieu dans cet ancien logement. La 3ème classe prendra alors la salle utilisée actuellement pour l'accueil périscolaire.

Réhabilitation et extension des bâtiments scolaires et périscolaires dans la perspective de l'ouverture d'une 3ème classe compte tenu de l'augmentation continue des effectifs.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale.

Le projet est développé en lien avec les enseignants et les parents d'élèves, informations diffusées par le bulletin local.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Le bâtiment nécessite une mise aux normes répondant à la nouvelle réglementation thermique. Le diagnostic du bâtiment est mené avec le SIDEV. Les travaux permettront d'améliorer l'isolation thermique, de remplacer les portes et fenêtres pour un meilleur bilan énergétique.	Amélioration de l'accueil périscolaire avec en complément un coin bibliothèque. Il ya aura la possibilité d'ouvrir la bibliothèque aux habitants de la commune et d'ouvrir des salles du bâtiment aux associations.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2011	01/01/2012
Phase de travaux :	01/05/2012	01/08/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/04/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/04/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/09/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Hall d'accueil	30 000€		Etat	34 800€	30 %
honoraires	11 600€		Département (autre)	20 300€	18 %
isolation changement des menuiseries	50 000€		Région (contrat)	19 720€	17 %
rénovation de la toiture	10 000€		Maître d'ouvrage	41 180€	36 %
Mise aux normes électrique et coin bibliothèque	14 400€				
Total	116 000€			116 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Nombre d'élèves - Fréquentation de l'accueil périscolaire

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 25 : Extension du groupe scolaire

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'école accueille près de 150 élèves et compte 6 classes. La 6ème classe a été ouverte au cours de la dernière rentrée et est actuellement logée dans un bâtiment modulaire.

La commune est passée d'environ 1 100 habitants en 1999 à 1 450 habitants en 2011. Pour répondre à la croissance démographique et à l'augmentation des effectifs, il existe un besoin d'extension du groupe scolaire actuel.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Château-Guibert

2.2- Localisation du projet : Château-Guibert

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'extension du groupe scolaire, soit la création de :

- 2 classes
- 1 bloc sanitaires
- 1 centre d'accueil périscolaire
- 1 salle de motricité
- 1 préau
- 1 bureau
- 1 salle de réunion

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est conduit par la commune en partenariat avec plusieurs acteurs. Une évaluation des besoins a été menée avec le corps enseignant, la DDEN et les parents d'élève. Le CAUE de la Vendée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, a écrit le cahier des charges. Accord favorable de l'inspecteur d'académie.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Création d'emplois d'ATSEM pour la surveillance et la cantine.	L'extension du bâtiment visera à respecter les principes de développement durable pour favoriser les économies d'énergies tout en intégrant les nouvelles technologies du numérique.	☐

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2011	01/09/2011
Phase de travaux :	01/02/2012	01/04/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 15/06/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Construction BBC RT2020	600 000€		Département (autre)	39 375€	6 %
Investissements immatériels	30 000€		Région (contrat)	107 100€	17 %
			Etat	195 000€	31 %
			Maître d'ouvrage	288 525€	46 %
Total	630 000€			630 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Contrôle de l'énergie consommée au m² et évaluation du CO₂ rejeté par un bilan carbone - Numérisation de l'ensemble des classes

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Michel BREBION	Maire	02 51 30 54 03	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 26 : Extension de l'accueil périscolaire

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à étoffer l'offre de services à destination de l'enfance avec un souci de développement durable au cours de la réhabilitation du bâti.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La structure périscolaire du Champ-Saint-Père accueille des enfants de la commune et des communes de Saint-Vincent-sur-Graon, Givres, Saint-Cyr-en-Talmondaise, Chaillé-sous-les-Ormeaux, et la Bretonnière. L'accueil périscolaire accueille quotidiennement entre 40 et 50 enfants. Pour faire face à l'augmentation des effectifs, le projet envisage le rachat et l'aménagement d'un bâtiment annexe près du centre actuel des Tilleuls.

Le bâtiment servira également pour l'accueil loisirs lors des mercredis et des petites vacances. L'accueil loisirs est de 20 places.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune du Champ-Saint-Père

2.2- Localisation du projet : Le Champ-Saint-Père

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet prévoit l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment annexe du centre des Tilleuls. Il s'agit de l'achat et la rénovation par la commune d'un bâtiment ancien appartenant à l'école privée et utilisé précédemment en cantine scolaire.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Le projet permettra de changer les anciennes ouvertures par la pose d'ouvertures PVC et pose d'enduits en vue d'améliorer la consommation énergétique.	Cette extension de l'accueil périscolaire permettra une réorganisation du service en fonction de l'âge des enfants et de mettre en place une aide dispensée aux devoirs dans une salle annexe.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/11/2011	01/08/2012
Phase de travaux :	01/09/2012	01/01/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/08/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/11/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 19/04/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Achat du bâtiment	71 000€		Région (contrat)	23 005€	22 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Travaux	34 000€		Maître d'ouvrage	83 995€	79 %
Matériels	2 000€				
Total	107 000€			107 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation de l'accueil périscolaire

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 27 : Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil
périscolaire et d'une salle de motricité en lien avec la nouvelle école**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La commune de Longeville-sur-Mer compte 2 écoles publiques. Une école en centre bourg de 136 élèves et une école de 22 élèves au village des Conches. A ce jour chaque école a son propre accueil périscolaire et dispose de bâtiments peu adaptés.

La commune mène un projet de construction d'une nouvelle école qui offre la possibilité de regrouper les 2 écoles actuelles et l'accueil périscolaire. L'objectif est d'avoir de meilleures conditions d'accueil pour les enfants et d'avoir la possibilité de créer un seul groupe scolaire sur la commune.

L'école du centre-bourg sera transformée en maison des associations pour les 46 associations locales. L'école du village des Conches pourrait être utilisée pour accueillir des manifestations.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Longeville-sur-Mer

2.2- Localisation du projet : Longeville-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

La commune mène un projet de construction d'une nouvelle école. Le montant global du projet est de l'ordre de 2 900 000€ . L'action proposée par la commune de Longeville-sur-Mer dans le cadre du contrat régional concerne un des volets de ce projet, c'est-à-dire la construction des locaux pour l'accueil périscolaire et d'une salle de motricité estimée à 542 000€.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune de Longeville-sur-Mer

Un comité de pilotage impliquant l'inspection de l'éducation nationale, les professeurs, les parents d'élèves a été mis en place pour l'animation de réunions d'information et d'explications via la maîtrise d'œuvre.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	<p>Démarche HQE avec label BBC à minima. Assistance d'un bureau d'étude énergie spécialisé en performances énergétique du bâti (simulation thermique Dynamique, test étanchéité, à l'air de type « blower Door Test »).</p> <p>Cibles prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation harmonieuse des bâtiments avec l'environnement - Gestion des énergies - Acoustique des locaux - Confort visuel : éclairage naturel 	<p>Locaux actuels inadaptés et insuffisants, réalisation d'une école neuve permettant d'améliorer qualitativement l'offre éducative, bibliothèque scolaire, accueil périscolaire, intégration des nouvelles technologies.</p>

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	- Gestion de l'entretien et de la maintenance - Gestion de l'eau Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie, limitation de l'imperméabilisation des sols. Confort d'été des bâtiments par la mise en place d'aires ombragées, choix des matériaux, surfaces vitrées, types de vitrage, ...	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/03/2012
Phase de travaux :	01/01/2013	01/10/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/09/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 28/03/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Investissement immatériels	49 300€		Région (contrat)	157 450€	29 %
Investissement matériels	493 000€		Département (autre)	40 000€	7 %
			Maître d'ouvrage	344 850€	64 %
Total	542 300€			542 300€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation de l'école - Fréquentation de l'accueil périscolaire - Bilan énergétique après travaux

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Tony BRINSTER	Directeur	02 51 33 30 33	tonybrinster@mairie-longevillesurmer.com

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 28 : Extension de la garderie périscolaire
et création d'un lieu d'accueil pour la bibliothèque**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

L'action de la commune des Pineaux vise à étoffer l'offre de services à destination de l'enfance et de la jeunesse, notamment les structures d'accueil.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Depuis plusieurs années, la commune connaît une augmentation du nombre d'habitants et du nombre de naissances. On compte environ 12 naissances par an contre 8 naissances par an quelques années auparavant. La demande de places pour l'accueil périscolaire est en augmentation sur la commune.

Ce nouveau bâtiment sera mis par la mairie à disposition de l'association Familles Rurales pour garder les enfants qui sont scolarisés aux écoles des Pineaux et de Bournezeau. Ce bâtiment est le seul agréé sur la commune pour accueillir les enfants.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune des Pineaux

2.2- Localisation du projet : Les Pineaux

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'extension de l'actuel bâtiment modulaire qui sert de lieu d'accueil périscolaire. L'extension de ce bâtiment permettra de faire face à la demande croissante du nombre de places pour l'accueil périscolaire.

Le futur équipement permettra également d'accueillir la bibliothèque et assurer une fréquentation plus importante : besoin exprimé par l'école et les adultes. La bibliothèque est actuellement au premier étage de la mairie et donc difficile d'accès, notamment pour les personnes âgées. Le futur bâtiment sera équipé d'une rampe facilitant son accès.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

L'investissement du projet est pris en charge par la commune. Le bâtiment est mis à disposition de l'association Familles Rurales qui assure l'accueil des enfants. Les heures d'ouverture seront de 7h15 à 9h et de 17H à 19h.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	<p>Le bâtiment modulaire sera agrandi puis isolé au niveau des murs et des plafonds. Il sera équipé d'un double vitrage pour une isolation phonique et à la chaleur.</p> <p>Les eaux de pluie feront l'objet d'une récupération. La structure du toit sera faite de manière à concentrer la récupération des eaux de pluie et éviter les débordements.</p>	<p>La garderie périscolaire est un service mis en place pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	01/04/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/03/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/12/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Bâtiment	75 000€		Région (contrat)	15 725€	17 %
Mobilier	17 500€		Département (autre)	30 000€	32 %
			Autres - CAF	18 000€	19 %
			Maître d'ouvrage	28 775€	31 %
Total	92 500€			92 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation (nombre d'enfants ou nombre d'heures) pour l'accueil périscolaire - Fréquentation de la bibliothèque

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 29 : Réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir le RAM,
la cantine scolaire, une salle de lecture, et une salle de réunion**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité afin de conforter les services proposés, notamment dans le domaine de l'enfance.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La réhabilitation de ce bâtiment municipal présent dans le centre bourg permettra de :

- disposer d'un lieu d'accueil pour le RAM en cours de déploiement sur la communauté de communes du Mareuillais (ouverture du RAM itinérant en octobre 2011),
- accueillir la cantine scolaire,
- avoir une salle de réunion et une salle de lecture favorisant les liens intergénérationnels.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Moutiers-sur-le-Lay

2.2- Localisation du projet : Moutiers-sur-le-Lay

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la réhabilitation d'un vieux bâtiment à coté de l'église en centre-bourg. Le projet comprend un diagnostic avant travaux, l'isolation des bâtiments, l'accessibilité pour les personnes handicapées.

La réhabilitation du bâtiment en centre-bourg permettra de réutiliser des salles actuellement inoccupées pour cause de problème de chauffage.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Conforter l'attractivité de la commune pour accueillir des jeunes actifs.	Réhabilitation d'un bâtiment existant en centre-bourg en vue de la préservation du patrimoine bâti.	Les salles actuellement inoccupées serviront notamment de lieu d'accueil pour le RAM, de salle de lecture, et de salles de réunion pour les associations locales favorisant ainsi les liens intergénérationnels.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/12/2011
Phase de travaux :	01/01/2012	09/01/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/09/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etude	6 000€		Etat	8 550€	9 %
Travaux	86 500€		Région (contrat)	15 725€	17 %
			Maître d'ouvrage	68 225€	74 %
Total	92 500€			92 500€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Taux du bâtiment

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Brigitte HYBERT	Maire	02 51 27 50 70	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 30 : Construction et réhabilitation des locaux périscolaires de l'école des Dolmens

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet permet de disposer d'équipements d'accueil de qualité pour les scolaires tout en tenant compte des exigences de développement durable.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet de construction de locaux périscolaires et de réhabilitation du restaurant scolaire vise à accompagner le développement démographique de la commune et l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'école des Dolmens.

A titre d'illustration, la commune comptait 680 habitants en 1999, et près de 1 100 habitants aujourd'hui. L'école compte aujourd'hui 4 classes. De manière à anticiper les prochaines hausses d'effectif, le projet est dimensionné pour accueillir 5 classes.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune du Bernard

2.2- Localisation du projet : Le Bernard

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne :

- la construction en neuf de locaux collectifs BBC (bibliothèque, garderie et salle de motricité),
- la réhabilitation du restaurant scolaire (mise aux normes d'accessibilité et travaux de réhabilitation énergétique).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune du Bernard. Il est conduit par les élus en partenariat avec les enseignants, le personnel communal et les responsables des parents d'élève, notamment lors des « réunions citoyennetés ». Le projet a reçu l'avis favorable de l'inspectrice académique.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Il existe un suivi de la consommation des bâtiments avec le SIDEV (installation d'un logiciel). Une amélioration du confort pour l'été est prise en compte du fait d'une étude de simulation dynamique (plantations d'arbres pour l'ombre, orientation du bâtiment etc).	Le projet permettra d'améliorer le confort des élèves, l'offre éducative, et l'accès à une bibliothèque modernisée et agrandie.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2011	01/09/2011
Phase de travaux :	01/09/2011	01/06/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 21/07/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	52 600€		Département (autre)	17 500€	4 %
Construction bibliothèque-garderie et salle de motricité	414 400€		Etat	100 000€	20 %
Réhabilitation du restaurant scolaire	33 000€		Région (contrat)	157 450€	31 %
			Maître d'ouvrage	225 050€	45 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation de l'accueil périscolaire et de la cantine - Evolution des coûts énergétiques (bilan qualitatif)

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Isabelle DUBOIS	Services municipaux	02 51 33 30 69	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 31 : Réhabilitation d'un équipement pour
accompagner la création de l'ALSH et du RAM**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet vise à étoffer l'offre de services à destination de l'enfance et de la jeunesse.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le territoire de la communauté de communes compte près de 8 800 habitants et ne dispose pas d'offre ou de structures pouvant accueillir un ALSH. Seule l'association Familles Rurales organise quelques camps itinérants au cours de l'été sans disposer d'un équipement spécifique.

Le projet vise à créer un centre de loisirs intercommunal, incluant un Relais Assistantes Maternelles, en réhabilitant un ancien bâtiment municipal de la commune de Mareuil sur Lay.

Pour l'ALSH, l'objectif est de pouvoir proposer une offre au cours des mercredis, petites vacances et grandes vacances. L'objectif est de pouvoir accueillir près de 100 enfants lors des grandes vacances.

Pour le RAM, il a ouvert début octobre 2011. Il s'agit d'un RAM itinérant. L'objectif est de disposer d'un même équipement pouvant servir de lieu d'accueil pour le RAM et l'ALSH.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Mareuillais

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consiste à réhabiliter une ancienne salle des fêtes municipale pour accompagner les nouveaux services mis en place par la communauté de commune (ALSH et RAM) .

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la communauté de communes. Dès la genèse du projet, il ya eu une forte implication des familles du territoire et des professionnels (CAF, MSA, ADMR, Familles Rurales) par la mise en place d'un comité de pilotage qui a mené une étude auprès de 846 familles sur les besoins autour de la parentalité.

En complément, la communauté de communes a conduit la tenue de plusieurs "actions parentalité" et a associé les assistantes maternelles du canton pour la création du RAM.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Création d'un poste d'animatrice de RAM et d'un poste pour l'entretien des locaux.	Diagnostic de Performance Energétique du bâtiment réalisé en mars 2011 (classé C en consommation énergétique et de production de gaz à effet de serre). Le bâtiment jouxte une zone classée naturelle sensible. Il est envisagé de développer un programme d'activités éducatives	Création d'une structure inexistante sur le territoire de la communauté de communes

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	en exploitant la proximité des bois et clairières pour les jeux d'été.	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/08/2011	01/06/2012
Phase de travaux :	01/07/2012	31/12/2012
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/08/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes et travaux	800 000€		Région (contrat)	136 000€	17 %
			Autres - CAF	136 000€	17 %
			Département (autre)	80 000€	10 %
			Maître d'ouvrage	448 000€	56 %
Total	800 000€			800 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Taux de fréquentation de l'ALSH - Nombre d'AM inscrites au RAM

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Delphine HUTEREAU	Directrice	02 51 30 57 30	dg@paysmareuillaisvendee.com

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 32 : Construction d'une micro-crèche

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet s'inscrit dans le développement de services à destination de la petite enfance, notamment pour répondre aux enjeux de garderie pour les actifs qui habitent sur le territoire.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Une étude menée sur le territoire du Symptamm a souligné une offre restreinte en matière de petite enfance au regard de la demande locale. La communauté de communes du Moutierrois ne compte aucune structure de garde collective sur son territoire dans le domaine de la petite enfance. L'étude préconisait la mise en place de 3 micro-crèches sur le territoire du Moutierrois dont une sur la commune de Moutiers-les-Mauxfaits.

Le projet de construction d'une micro-crèche prévoit dans un premier temps un agrément de 10 places.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Moutiers-les-Mauxfaits

2.2- Localisation du projet : Moutiers-les-Mauxfaits

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la construction d'un bâtiment neuf situé à proximité du centre médico social et des différents services publics : mairie – communauté de communes, écoles primaires, collège.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est mené par la commune. Le fonctionnement pourrait également être assuré en régie directe.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Outre les assistantes maternelles (34 actuellement) la micro crèche générera 3 emplois supplémentaires.	La micro-crèche sera située en centre-bourg dans le cadre d'un projet plus global de requalification d'un espace urbain. Elle sera desservie par des liaisons douces permettant un accès sécurisé. L'architecture du bâtiment s'intégrera dans le périmètre des bâtiments classés (halles et église).	Le projet permettra de proposer un service public, notamment pour les femmes actives, les personnes en recherche d'emplois, et les horaires atypiques.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/05/2011	01/06/2012
Phase de travaux :	01/09/2012	01/04/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/07/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/05/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 30/06/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Achat de terrain, étude, travaux de construction	180 000€		Région (contrat)	47 300€	22 %
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	20 000€		Maître d'ouvrage	172 700€	79 %
Achat de mobilier	20 000€				
Total	220 000€			220 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Fréquentation de la micro-crèche

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mme DAVID	Directrice	02 51 98 90 33	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 33 : Réaménagement et extension du centre d'accueil "Les Oyats"

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Etoffer l'offre de services à destination de l'enfance et de la jeunesse, notamment les structures d'accueil.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le centre d'accueil "Les oyats" regroupe l'accueil loisirs et l'accueil périscolaire. Il concerne les enfants de la commune de Talmont-Saint-Hilaire mais également ceux des communes aux alentours. Les capacités sont aujourd'hui limitées pour répondre à une demande croissante. La commune de Talmont-Saint-Hilaire est passée d'environ 5 000 habitants permanents en 1999 à près de 6 800 habitants. En période estivale, la population est estimée à près de 30 000 habitants.

Le projet vise à répondre à un besoin croissant de la population pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et le RAM intercommunal. Le projet permettra de réaménager l'équipement et d'augmenter les capacités d'accueil. Par exemple, le centre d'accueil de loisirs "Les Oyats" a une capacité maximale de 80 enfants et devrait passer à 120 après les travaux.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Talmont-Saint-Hilaire

2.2- Localisation du projet : Talmont-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne une restructuration du centre actuel afin d'en augmenter la capacité pour répondre à une demande croissante tout en recherchant des économies d'énergies au cours des travaux de rénovation.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La gestion de l'investissement et du fonctionnement est communale. Il existe une mise en place de réunions de parents, et de concertation avec les usagers sur la destination des bâtiments.

Concertation avec la CAF concernant l'investissement et le fonctionnement notamment en lien avec le contrat enfance jeunesse.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Réalisation d'un diagnostic complet du bâtiment pour définir les travaux à engager avec un objectif de performance énergétique.	Améliorer les conditions d'accueil des enfants originaires de la commune et de certaines communes voisines.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/03/2012
Phase de travaux :	01/09/2012	01/06/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 15/09/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Honoraires	50 000€		Autres - CAF	40 000€	8 %
Rénovation	450 000€		Région (contrat)	62 980€	13 %
			Maître d'ouvrage	397 020€	79 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Mise en service de l'équipement - Niveau de fréquentation

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Jean-Pierre DORN	Directeur	02 51 90 60 42	jp.dorn@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 34 : Création d'un pôle culturel et d'un lieu de vie inter-générationnels

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet fait référence à plusieurs orientations stratégiques : développer l'offre de services à destination de l'enfance et de la jeunesse, faciliter les liens intergénérationnels, préserver et mettre en valeur le cadre de vie.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le centre de loisirs, la bibliothèque municipale gérée par l'association des parents d'élèves, et l'antenne locale du cybercentre de la communauté de communes sont éparpillés dans des locaux de la municipalité.

Le réaménagement d'un ancien presbytère des années 1970 permettra de regrouper ces activités sur un seul site et de conforter les liens intergénérationnels. La création de ce pôle culturel à mi-chemin entre les 2 écoles et en lien avec le centre de loisirs et d'accueil périscolaire permettra une fréquentation importante des enfants.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Grosbreuil

2.2- Localisation du projet : Grosbreuil

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet vise à réaménager un ancien presbytère situé en centre-bourg. Il n'est aujourd'hui pas adapté pour développer des services de proximité à la population.

L'aménagement du pôle culturel permettra d'accueillir :

- une bibliothèque reliée à la Bibliothèque départementale,
- une antenne du Cybercentre de la Communauté de Communes du Talmondaise,
- une salle d'activités avec des équipements informatiques.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est conduit par la commune en partenariat avec plusieurs acteurs :

- Responsables locaux de la Bibliothèque.
- Comité de gestion du Centre d'accueil.
- Responsables des Associations locales.
- Responsables du Cybercentre Responsables du RAM et de LA MARELLE.
- Bibliothèque Départementale.
- CAUE.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	Il est retenu l'objectif de développement de constructions basses consommation à partir de locaux désaffectés situés au cœur de la commune.	Ce projet permet de favoriser l'emploi et l'insertion : le cybercentre donnera la possibilité d'accès à Internet à des personnes en recherche d'emploi et à des personnes ne disposant pas personnellement du matériel informatique.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2011	01/12/2012
Phase de travaux :	01/01/2013	01/01/2014

Phases d'exécution du projet		Début	Fin		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		01/12/2012			
Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2011					
Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 23/08/2011					
3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)					
Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	50 000€		Département (autre)	72 000€	14 %
Bibliothèque	270 000€		Région (contrat)	116 500€	23 %
Cybercentre	100 000€		Maître d'ouvrage	311 500€	62 %
Salle d'activités	80 000€				
Total	500 000€			500 000€	100 %
4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)					
Action non phasée					
5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE					
- Nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque / an - Nombre d'heures d'ouverture de la salle d'activités - Fréquentation de l'accueil périscolaire					
6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER					
Nom	Qualité		Tél	Mail	
Dominique Biron	Maire		06 89 62 94 60		

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 35 : Développement d'un pôle d'aide aux
personnes dépendantes pour accueillir l'ADMR et le SSIAD**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet permettra de soutenir les acteurs qui oeuvrent dans le domaine de l'aide à domicile sur la commune et les communes voisines. Il s'inscrit dans une logique de solidarité intergénérationnelle notamment auprès des personnes dépendantes.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le territoire ne regroupe pas sur un site unique les différents acteurs d'aide aux personnes dépendantes. Les acteurs publics souhaitent accompagner le développement des structures d'aide à domicile, notamment l'association ADMR et le SIAD, en développant sur un site un pôle d'aide aux personnes dépendantes.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Talmont-Saint-Hilaire

2.2- Localisation du projet : Talmont-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne la réhabilitation des locaux de l'ancienne gendarmerie pour développer un pôle d'aide aux personnes dépendantes en accueillant l'ADMR et SIAD. Ces 2 organismes ont un rayonnement cantonal.

Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet :

1) Phase d'études : projet phasé. Octobre 2011 Mars 2012

2) Phase de travaux : Avril 2012 novembre 2014

- 2012 : Acquisition des locaux destinés au SIAD et aménagements intérieurs

- 2013 : Aménagements des locaux destinés à l'ADMR

- 2014 : Aménagements des locaux destinés à l'épicerie solidaire.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale en lien avec les partenaires associatifs

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
α	Un diagnostic général des locaux est réalisé. Les travaux prendront en compte les économies d'énergies. L'utilisation d'énergies renouvelables sera examinée avec la maîtrise d'œuvre.	Le projet a une dimension intercommunale, solidaire et intergénérationnelle du fait de l'utilisation des équipements par des utilisateurs des communes rurales aux alentours. Possibilité d'installation d'une épicerie solidaire.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/10/2011	01/03/2012
Phase de travaux :	01/04/2012	01/12/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/10/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/09/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Locaux SIAP : Acquisition	140 000€		Région (contrat)	94 470€	22 %
Locaux SIAP : Etudes	10 000€		Maître d'ouvrage	326 730€	78 %
Travaux intérieurs	92 000€				
Locaux ADMR : Etudes	12 500€				
Locaux ADMR Travaux	125 500€				
Epicerie solidaire : Etude	3 800€				
Epicerie solidaire : travaux	37 400€				
Total	421 200€			421 200€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Mise en services des locaux - Qualité d'accueil

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Jean-Pierre DORN	Directeur	02 51 90 60 42	jp.dorn@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 36 : Acquisition de 21 logements par la commune destinés aux jeunes travailleurs

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet s'inscrit dans la logique de développer une offre en logement accessible aux jeunes travailleurs.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'ensemble du territoire du Symptamm rencontre des difficultés pour répondre à la demande de logements pour les jeunes actifs tout au long de l'année et de manière plus prononcée au cours de la période estivale.

Le projet permettra à la commune de Talmont-Saint-Hilaire de disposer de plusieurs logements et répondre en premier lieu à la demande des jeunes travailleurs et jeunes en alternance.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de Talmont-Saint-Hilaire

2.2- Localisation du projet : Talmont-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet concerne l'acquisition d'appartements dans un bâtiment collectif en copropriété (résidence Pierre & Vacances).

Le coût total du projet est estimé à 1 140 000€. L'action présentée au contrat régional repose sur un montant de 600 000€.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion communale d'un projet à dimension intercommunale. La mise en gestion des appartements sera assurée par la commune.

Réflexion menée avec la DIVE (association qui dépend du CG pour donner des informations sur le logement aux particuliers) et l'association Escale Ouest.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Le projet est une réponse à une demande récurrente, notamment en période saisonnière, émise par les jeunes travailleurs mais également les employeurs.	☐	Amélioration de l'offre de logement à destination des apprentis, étudiants stagiaires et jeunes en formation par alternance.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :	01/03/2011	01/05/2011
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Travaux	20 000€		Région (contrat)	104 950€	17 %
Acquisition mobilier	57 000€		Maître d'ouvrage	495 050€	83 %
Acquisition locaux	523 000€				
Total	600 000€			600 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

• Mise en gestion des appartements • Taux d'occupation des appartements

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Jean-Pierre DORN	Directeur	02 51 90 60 42	jp.dorn@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 37 : Réaménagement et mise aux normes du camping municipal
avec réservation d'emplacements pour les travailleurs saisonniers**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

L'aménagement et la mise aux normes du camping vise à développer une offre en hébergement accessible aux jeunes, en particulier les saisonniers en période estivale.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le camping municipal est actuellement classé en 2 étoiles. Un arrêté a redéfini les normes de classification. Un réaménagement du camping est nécessaire pour rester sous la classification 2 étoiles.

Le réaménagement du camping municipal permettra d'améliorer les conditions d'accueil. La commune a également prévu de réserver pour les travailleurs saisonniers certains lots/emplacements afin de les aider à trouver un hébergement.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Commune de la Tranche-sur-Mer

2.2- Localisation du projet : La Tranche-sur-Mer

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet prévoit :

- le réaménagement de la voirie et des réseaux,
- la mise aux normes de l'accès aux sanitaires, douches, ... facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est pris en charge par la commune. Il est mené en concertation avec l'association des usagers du camping. Un diagnostic des équipements actuels et des travaux à mener a lieu au cours du dernier trimestre 2011 avec Vendée Expansion.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Le camping municipal est situé en centre-ville et est dynamisant pour les commerçants du centre-bourg.	x	x

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2011	01/04/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/04/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/09/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2011

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 01/12/2011

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
études, honoraires,...	50 000€		Région (contrat)	141 750€	41 %
travaux de réaménagement et de mises aux normes	300 000€		Maître d'ouvrage	208 250€	60 %
Total	350 000€			350 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Evolution de la fréquentation du camping - Evolution de la fréquentation des travailleurs saisonniers pour les emplacements qui leur seront réservés

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Durand	Service municipal	02 51 30 49 12	

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

**Action 38 : Ingénierie du déploiement de l'observatoire agricole
et foncier au sein des communes en lien avec le projet de SCoT**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

L'action est en lien avec le volet "préserver et mettre en valeur le cadre de vie" de la charte du Symptamm. Elle permet également de préparer le projet SCoT prochainement en cours d'élaboration sur le territoire. L'action s'inscrit dans une logique d'accompagnement des collectivités territoriales par les services de la Chambre d'Agriculture de Vendée.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le projet d'ingénierie vise à offrir un nouveau service aux collectivités. Il permettra de :

- préparer le projet SCoT sur le territoire,
- faciliter l'accès des collectivités territoriales aux données de l'Observatoire Agricole avec Géo Vendée.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture de Vendée

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet d'ingénierie vise à offrir un nouveau service aux collectivités. Il se déclinera en plusieurs volets :

- Réactualisation des données de l'observatoire agricole et foncier réalisé en 2009 pour que les communes disposent d'éléments d'analyse pour le développement urbain prenant en compte les évolutions de l'économie agricole locale.
- Rencontre dans chaque commune, au minimum une fois sur les 3 ans du contrat, (voire plus pour les communes très agricoles). Echanges avec les élus et les responsables agricoles locaux pour mettre à jour les données de l'observatoire, et faire l'analyse des évolutions, contraintes et opportunités)
- Appui technique de la Chambre d'Agriculture pour le recueil des données et la mise en forme cartographique avec Géo Vendée. A ce jour, les données de l'observatoire sont transmises aux collectivités sous format CD-ROM. Le déploiement des données et le travail de cartographie sous le logiciel Géo Vendée permettra un libre accès des collectivités à la mise à jour des informations.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

L'animation et la gestion du projet est prise en charge au niveau du Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Les intervenants de la Chambre d'Agriculture portent le projet d'ingénierie auprès des communes.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'observatoire agricole et foncier permet de suivre les évolutions de l'agriculture locale et de prendre en compte les évolutions, opportunités, et contraintes en matière de développement.	Le déploiement des données de l'observatoire en lien avec Géo Vendée facilitera la diffusion et l'actualisation des données auprès des collectivités territoriales. L'analyse et la prise en compte de ces données facilitent une gestion raisonnée du foncier et sont complémentaires du projet SCoT prochainement en cours d'élaboration à l'échelle du territoire du Symptamm.	Diagnostic partagé des atouts et des contraintes agricoles avec les élus face à l'urbanisation et à la demande sociétale (produits locaux, circuits courts, demande environnementale, production alimentaire).

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	31/12/2014
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2012	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	44 000€		Région (contrat)	35 200€	80 %
			Maître d'ouvrage	8 800€	20 %
Total	44 000€			44 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Réactualisation des données - Nombre de communes participantes - Nombre de rencontres avec les communes

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Dominique SIMONNET	Chargé d'Etudes Territoire	02 51 36 83 15	Dominique.SIMONNET@vendee.cha

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 39 : Ingénierie SyMPTAMM

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Pays du Talmondaise, des Achards, du Moutierrois et du Mareuillais

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Cette action fait référence à l'ingénierie dédiée spécifiquement à la préparation et au suivi du nouveau contrat régional comprise entre début 2011 et fin 2014.

Elle concerne d'une part la contribution de 3 agents mis à disposition du SyMPTAMM (une estimation de 0.75 ETP) pour préparer et suivre le contrat, soit :

- l'animation auprès des Communes, des Communautés de communes et du Pays,
- la préparation et l'animation du Comité et du Bureau Syndical,
- la coordination avec le Conseil de Développement,
- le suivi administratif et technique du nouveau contrat régional,
- la mise en oeuvre des actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage SyMPTAMM.

L'action concerne, d'autre part, la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le cabinet KPMG dans le cadre de l'élaboration et le suivi du contrat. Le périmètre d'intervention de KPMG reprend les actions citées ci-dessus.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion au niveau du pays en partenariat avec les collectivités

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	☐	☐

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2011	30/12/2014
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etude et suivi administratif du contrat	100 000€		Région (contrat)	80 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	20 000€	20 %
Total	100 000€			100 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Marianne MICHEAU	Services Symptamm	02 51 90 63 64	m.micheau@talmontsainthilaire.fr

**TALMONDAIS DES ACHARDS DU MOUTIERROIS ET
DU MAREUILLAIS - Nouveau contrat régional 2012-2015**

Action 40 : Fonctionnement du Conseil de Développement

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Pays du Talmondaise, des Achards, du Moutierrois et du Mareuillais

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

☐

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

☐

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
☐	☐	☐

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRATUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Non renseigné	5 000€		Région (contrat)	4 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	1 000€	20 %
Total	5 000€			5 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mme Micheau	Service Symptamm	02 51 90 63 64	